

AIDE A LA REHABILITATION DE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR LE PARTICULIER

ORGANISME/ SERVICE	CONSEIL DEPARTEMENTAL /SERVICE DE L'EAU	CONSEIL DEPARTEMENTAL/DLH/FINANCEUR SOLIHA (INSTRUCTEUR)
Conditions d'âge	Moins de 65 ans ou si non éligible à l'aide de la DLH	A partir de 65 ans
Conditions de revenus	Critères de ressources « très modestes » de l'Anah (avis d'imposition) soit : 1 personne 14 360€ 2 personnes 21 001€ 3 personnes 25 257€ 4 personnes 29 506€	
Taux d'aide	20% des travaux TTC	20% des travaux HT
Plafond d'intervention*	5000€ TTC	15000€ HT
Modalités de versement	6 mois pour lancer les travaux 1 an pour les achever Paiement : sur facture acquittée et présentation de l'avis de bonne exécution du SPANC	6 mois pour lancer les travaux 1 an pour les achever Paiement sur facture acquittée
Qui contacter	Nathalie Desbois : 0516096195	Stéphane Letournel/Stéphanie Gesson(DLH) : 0545235862 Chantale Grugeon (SOLiHA) : 0545956202

Les travaux ne doivent pas être commencés avant la notification de l'attribution de la subvention

*Plafond d'intervention pouvant être modifié par délibération en cours d'exercice

Entre 60 et 65 ans, pensez à contacter votre caisse de retraite principale ou SOLiHA